

AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

Le présent AVIS est donné par la MRC de Rivière-du-Loup, personne morale de droit public régie notamment par le Code municipal, ayant son bureau au 310, rue St-Pierre, Rivière-du-Loup, province de Québec, ici représentée par Me Marie-Philippe Nadeau, directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe.

Les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions du Code municipal, au bureau de la MRC au 310, rue St-Pierre, Rivière-du-Loup, province de Québec, le 6 juin 2024 à 10 heures pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

	PROPRIÉTAIRE ET ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MATRICULE ET LOT(S)¹	TAXES DUES (CAPITAL ET INTÉRÊTS ET FRAIS DE LA MRC)² AU 6 JUIN 2024
1.	Bruno Ouellet 15, rue Drapeau L'Isle-Verte (Québec) G0L 1K0	9120-90-8753 5 351 137	RETIRÉ
2.	Michel Larochelle 121, rue Saint-Jean-Baptiste L'Isle-Verte (Québec) G0L 1K0	9120-72-5651 5 351 284	RETIRÉ
3.	Nancy Dumont, Mike Dionne 57, rue Seigneur-Côté L'Isle-Verte (Québec) G0L 1K0	9120-86-2557 5 351 367	RETIRÉ
4.	154 rue Principale Saint Cyprien inc. 154A, rue Principale Saint-Cyprien (Québec) G0L 2P0	1507-54-4416 5 840 904	RETIRÉ
5.	Denis Morneau 111, chemin du Canton Saint-Cyprien (Québec) G0L 2P0	1501-85-6611 5 840 650	RETIRÉ
6.	Claudine Berger, Dennis Caron 414, Route 291 Saint-Épiphane (Québec) G0L 2X0	9305-48-6795 5 669 333	RETIRÉ
7.	Éric Gagné 323, rue Deschênes Est Saint-Épiphane (Québec) G0L 2X0	9207-35-0582 5 670 130	RETIRÉ
8.	Jessica Beaulieu, Patrick Mailloux 50, chemin du Pied-de-la-Montagne Saint-Épiphane (Québec) G0L 2X0	9005-17-2243 6 444 409	RETIRÉ
9.	Stéphane Guimond 231, rue Bernier Saint-Épiphane (Québec) G0L 2X0	9207-10-7898 5 670 211	2 626,32 \$
10.	Vanessa Matteau 229, rue Viger Saint-Épiphane (Québec) G0L 2X0	9207-10-0513 5 670 179	RETIRÉ
11.	Benoît Roy 3, rue Jalbert Saint-Modeste (Québec) G0L 3W0	8700-23-1959 5 482 600	RETIRÉ

12.	Succession Simon D'Anjou Rue Principale Ouest St-Paul-de-la-Croix (Québec) G0L 3Z0	0213-01-8102 5 841 621	252,93 \$
-----	--	---------------------------	-----------

¹ Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata

² Certains frais s'ajouteront à ce montant et leur paiement doit être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même, d'une part, des intérêts et pénalités qui devront être calculés au moment du paiement de même que de tout versement de taxes qui serait devenu dû et exigible à ce moment. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalités seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

CONDITIONS POUR ENCHÉRIR :

- Personne physique (pièce d'identité avec photo) :
 - Nom
 - Date et lieu de naissance
 - Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu
 - Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique
- Personne morale
 - Nom
 - Forme juridique et Loi constitutive
 - Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu

ET

Pour le représentant d'une personne morale (pièce d'identité avec photo) :

- Nom
- Qualité du représentant (mandataire)
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex. : résolution, mandat, procuration ou autre)

MODE DE PAIEMENT :

- Paiement complet dès l'adjudication en argent comptant, traite ou mandat bancaire, mandat-poste ou chèque visé à l'ordre de la MRC de Rivière-du-Loup.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date de l'adjudication (articles 1057 et suivants du Code municipal).

Pour éviter la vente de votre immeuble, un paiement complet (capital, intérêts et frais) doit être fait directement à la MRC de Rivière-du-Loup. Si vous faites le choix de procéder par paiement électronique, il vous appartient, d'une part, de vous informer auprès de la MRC du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts, pénalité et frais, et, d'autre part, d'en informer la MRC (en faisant clairement la preuve de votre paiement) pour que le processus de vente puisse être interrompu.

Donné à Rivière-du-Loup, ce 8^e jour d'avril 2024.

Me Marie-Philippe Nadeau, notaire
Directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe